



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

**Concours de recrutement du second degré**

**Rapport de jury**

---

**Concours : CAPES réservé**

**Section : langues-vivantes**

**Option : Anglais**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par :

**Valérie LACOR**  
**Présidente du jury**

## **Table des matières**

Introduction

1. Épreuve d'admissibilité
2. Épreuve d'admission
3. Recommandations pour l'ensemble de l'épreuve orale

### **Introduction**

La session 2018 du Capes réservé d'anglais a été caractérisée par une baisse sensible du nombre de candidats évalués. Le jury a déclaré 139 candidats admissibles, soit la quasi-totalité des candidats inscrits ayant adressé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le nombre des dossiers évalués était inférieur au nombre de postes et contrats ouverts (180 pour l'enseignement public et 55 pour l'enseignement privé). Il est à noter qu'une part importante des candidats avait déjà présenté le concours.

Les interrogations orales préparées à partir des dossiers RAEP ont souvent permis aux candidats de faire valoir une bonne réflexion pédagogique, acquise grâce à l'expérience professionnelle et l'observation des mécanismes d'apprentissage des élèves. Cependant le niveau de compétence en langue anglaise reste un élément déterminant dans la réussite du concours. Le jury a apprécié que les candidats fassent valoir leur intérêt pour l'aire linguistique anglophone ainsi que leur curiosité et leurs connaissances culturelles, tout en donnant à entendre une langue riche et authentique, en anglais comme en français.

A l'issue des épreuves d'admission, 66 candidats ont été déclarés admis (36 pour l'enseignement public et 30 pour l'enseignement privé).

J'adresse, au nom du jury, toutes mes félicitations aux lauréats et leur souhaite de poursuivre leur engagement dans le métier d'enseignant avec l'enthousiasme et la conviction qu'ils ont su manifester devant le jury.

La Présidente du jury.

## I- Épreuve d'admissibilité : le dossier RAEP

### 1.1 Le dossier

Le dossier RAEP, constitué de 8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde), doit être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm. Les marges sont de 2,5 cm à gauche et à droite et de 1,25 cm en haut et en bas. Il est également demandé que les candidats ne fassent pas de retrait en début de paragraphe. La présentation doit être sobre et claire. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français, comporte deux parties :

**Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :** Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel et met en évidence les compétences qu'il a pu développer dans le domaine de l'enseignement de l'anglais.

**Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :** Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement de l'anglais pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public qui lui a été confié. Dans tous les cas, la conduite de la classe qui est décrite devra avoir comme fil conducteur l'acquisition de compétences de communication et de compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques) ainsi que de connaissances culturelles sur les pays anglo-saxons. La réalisation pédagogique portera sur une séquence d'au moins deux ou trois séances.

De plus, le jury recommande vivement aux candidats de joindre en annexe de leur dossier des exemples de supports utilisés et de productions d'élèves réalisées dans le cadre de la situation décrite (et les candidats veilleront à ce que les écrits d'élèves soient lisibles). Ces documents doivent comporter un nombre maximum de dix pages.

Les instructions officielles sont à retrouver sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr).

### 1.2. Observations sur la présentation des dossiers

#### ► *La mise en page du dossier RAEP*

Le jury insiste sur la lisibilité du dossier proposé. Il convient de numéroter toutes les pages sans oublier les annexes et de respecter la police préconisée, tout en justifiant le texte.

Le jury a déploré les présentations constituées de blocs couvrant parfois une page ou deux sans mise en relief. Cette présentation compacte rend difficile la lecture et l'évaluation du dossier. Il faut penser à agencer le texte en paragraphes clairs et distincts. Le candidat ne doit pas hésiter à donner des titres aux différentes parties de sa présentation et à recourir aux divers procédés permettant de structurer et d'aérer le texte, parmi lesquels on peut citer puces, flèches, code couleurs, surlignage et mise en relief par des caractères gras.

Le jury ne saurait cependant se satisfaire d'une fragmentation excessive du discours, voire d'une succession de tableaux ou de listes sans rédaction, sans mise en évidence de la réflexion et de l'analyse.

### ► *La qualité de la langue*

Le candidat doit montrer qu'il parvient à "maîtriser la langue française à des fins de communication" ainsi que le stipule la compétence n°7 du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Une attention toute particulière doit être portée à la qualité de la langue, en veillant à la correction orthographique et syntaxique.

Le candidat doit adopter un registre de langue en adéquation avec les exigences du dossier. Ainsi la connaissance des concepts didactiques auxquels les programmes officiels font référence paraît essentielle mais il est déconseillé d'émailler le propos d'expressions "jargonnantes" ou de termes didactiques mal maîtrisés, ainsi que de formules plaquées sans explicitation du propos et de la démarche.

L'utilisation de mots anglais au sein du discours français est à proscrire (ex: "*Je commence par un rapide check-up avant de ...*"). Le candidat évitera également un recours trop fréquent aux abréviations et aux acronymes (sauf à les expliciter lors de leur première occurrence). Enfin, une relecture soigneuse des dossiers est fortement préconisée.

**En conclusion**, les candidats ne doivent pas sous-estimer l'importance que revêt la mise en forme du dossier. Une présentation négligée brouille parfois considérablement le propos du candidat et peut nuire à l'évaluation du contenu de son dossier. Les membres du jury ont apprécié les présentations écrites dans une langue claire et correcte.

### 1.3. Conseils relatifs à la première partie du dossier

La première partie du dossier RAEP dans laquelle le candidat est invité à présenter son parcours professionnel est un exercice plus délicat qu'il n'y paraît à première vue.

#### ► *Quelques écueils à éviter*

La rédaction de cette partie ne doit pas être confondue avec celle d'un Curriculum Vitæ. Il ne s'agit pas d'établir une liste chronologique exhaustive des affectations professionnelles ou de faire un récit anecdotique de l'expérience (certaines présentations étant parfois émaillées de remarques intimes ou de citations *verbatim*). Le jury attend un écrit professionnel dans lequel le candidat présente sa perception et sa maîtrise du métier, sans nécessaire récitation des compétences officielles à acquérir ni excès d'auto-valorisation, voire de doléances mal placées. Certains candidats parviennent à montrer comment ils ont évolué et su acquérir des compétences professionnelles leur permettant d'être efficaces dans leurs pratiques de l'enseignement au quotidien.

#### ► *Un parcours éclairant*

La première partie doit permettre au candidat de faire valoir les compétences (voir bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013) acquises dans les différentes missions qui lui ont été confiées, au cours de ses affectations professionnelles et en relation avec les pays et la culture du monde anglophone. Les expériences peuvent être variées et le candidat peut alors en indiquer les points forts dans un discours objectif, synthétique et authentique.

Les expériences professionnelles qui paraissent éloignées de l'enseignement ne sont pas à négliger mais devront être mises en relation avec les missions d'enseignement ; le candidat s'attachera ainsi à en dégager la plus-value pédagogique sur les pratiques professionnelles. Le candidat doit s'efforcer de démontrer comment les expériences qui ont jalonné son parcours professionnel lui ont permis d'acquérir et d'améliorer ses pratiques pédagogiques. En un mot, il mettra en valeur un parcours professionnel éclairant ses pratiques pédagogiques actuelles dont il montrera la mise en œuvre au cours de la seconde partie du dossier.

#### 1.4. Conseils relatifs à la seconde partie du dossier

##### ► *Cohérence et organisation de la démarche*

Le jury a valorisé les dossiers dans lesquels la démarche didactique était clairement explicitée et argumentée. Le recours à des tableaux synoptiques peut s'avérer pertinent lorsqu'il accompagne, sans s'y substituer, un développement détaillé, chronologique et équilibré des différentes étapes de la séquence proposée.

L'annonce des objectifs et des activités de chaque séance est judicieux.

L'articulation des différentes étapes du parcours d'apprentissage et, éventuellement, l'ajout de micro-bilans en fin de séance, peuvent mettre en évidence la problématisation qui a présidé à la mise en œuvre de la séquence. On pourra ainsi prendre en compte :

- le contexte de classe (au sens large) ;
- les besoins spécifiques des élèves ;
- les éléments facilitateurs ;
- les obstacles prévisibles pour les élèves selon leurs compétences.

Le candidat doit s'assurer que les documents fournis en annexe apportent un éclairage pertinent à son propos et de la bonne qualité matérielle des supports. Il convient également de s'assurer de la lisibilité des productions d'élèves lorsqu'elles sont proposées, et d'en fournir le cas échéant une brève analyse.

##### ► *Des parcours qui prennent appui sur des supports choisis avec soin*

Il est attendu d'un candidat qu'il construise lui-même sa séquence et propose des documents authentiques, ancrés dans un contexte culturel riche et à même de susciter l'adhésion des élèves. Le recours à des extraits de manuel scolaire ne peut être envisagé que dans la mesure où les supports sélectionnés et la présentation attestent d'une appropriation et d'une adaptation par le professeur des démarches didactiques.

La communication et la culture constituant « *deux aspects interdépendants de la langue* », il convient d'éviter de choisir des documents offrant une vision réductrice et stéréotypée du monde anglophone. Les candidats doivent veiller au contraire à proposer des documents susceptibles d'aiguiser la curiosité et le sens critique des élèves tout en « *les transportant vers une autre vision du monde* » : cette éducation à l'altérité doit en effet amener les élèves à porter un regard distancié et tolérant.

La variété et la quantité des supports doivent répondre à la progressivité envisagée pour les apprentissages ainsi qu'au degré de maturité des élèves. Là encore, le bon sens est de mise. A titre d'exemple, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de vouloir étudier en classe de cinquième les institutions politiques et le système électoral d'un pays anglophone en s'appuyant, qui plus est, sur des extraits de débats ou de journaux télévisés.

Le nombre de séances présentées doit également être pertinent. Une séquence de deux séances pourra difficilement rendre compte de la logique d'acquisition progressive de connaissances et de compétences. A l'opposé : une séquence d'une longueur excessive (certains dossiers proposent quinze séances voire plus) ne permettra pas d'appréhender la cohérence du parcours proposé. C'est aussi prendre le risque de voir la cohérence se déliter dans une succession d'activités s'enchaînant mécaniquement sans justification. Une mise en œuvre maladroite pourra aussi s'enliser dans la juxtaposition de micro-tâches dont on ne comprendra pas la raison d'être.

Pour éviter ces écueils, le candidat doit rapidement établir la problématique pédagogique dans laquelle il inscrit sa démarche : il pourra prendre appui sur un contexte de classe donné, sur des modalités d'enseignement qu'il sera pertinent de définir, sur les acquis et les besoins langagiers des élèves, etc.

Il veillera à faire apparaître l'articulation des activités envisagées sans oublier de préciser leurs liens avec des tâches intermédiaires et/ou une tâche finale. Le candidat est aussi encouragé à mettre en relief les connaissances (savoir) et compétences (savoir-faire) visées en se référant, par exemple, aux descripteurs du CECRL. Il s'efforcera également d'établir des liens opportuns avec les instructions et programmes officiels les plus récents et montrera, par la même, la connaissance et la maîtrise qu'il en a.

Le candidat s'attachera aussi à mentionner le mode d'évaluation envisagé au regard des objectifs préalablement définis. Les critères d'évaluation peuvent aussi être présentés et doivent, là encore, témoigner d'une démarche rigoureuse et réfléchie. On peut, par exemple, s'interroger sur le bien-fondé d'une évaluation mettant en jeu la production écrite, alors que les élèves ont principalement été entraînés à la réception et la production orales.

Toute démarche doit reposer sur une réflexion de l'enseignant qui doit s'employer à vérifier régulièrement la pertinence de la mise en œuvre. Quelques questions de bon sens peuvent jalonner le parcours réflexif :

- les supports proposés offrent-ils de réels enjeux communicationnels et culturels ?
- que veut-on que les élèves apprennent ?
- que veut-on qu'ils apprennent à faire ?
- quels moyens se donne l'enseignant pour vérifier l'efficacité et l'efficacé de sa mise en œuvre ?

Dans les dossiers les plus aboutis, le jury a apprécié de lire des objectifs clairement annoncés et énoncés en amont de chaque séance et, à l'occasion, rappelés dans les phases intermédiaires. La nature et la corrélation de ces objectifs (lexicaux, phonologiques, grammaticaux, culturels, méthodologiques,...) y apparaissaient clairement. D'autres dossiers, moins solides, annonçaient au contraire des objectifs peu précis et/ou non exploités par la suite, certains objectifs débouchant parfois sur des tâches ou évaluations incohérentes auxquelles les élèves n'avaient pas été entraînés au cours des séances précédentes. Le jury a également déploré la présence de dossiers constitués d'un plaquage d'activités extraites de manuels scolaires (ou de cahiers d'activités) sans didactisation ni apport personnel, les annexes étant alors constituées d'une reproduction des pages du manuel.

Pour ce qui est de l'ancrage culturel, il est essentiel quels que soient la thématique proposée et le niveau ciblé.

Les candidats sont encouragés à apporter un soin particulier aux consignes données à la classe ; s'ils doivent bien entendu s'assurer de la précision et de la correction de la langue cible, ils sont également invités à réfléchir à l'effet escompté. On peut s'interroger sur la précision des consignes suivantes : *"Listen and find the important words"*, *"Read the text and write a summary"*. Les candidats doivent envisager avant tout la consigne comme un « déclencheur » susceptible de placer l'élève dans une posture réflexive, avant d'envisager toute (ré-)action de sa part. Cette prise de recul du professeur doit aussi être l'occasion de mesurer le degré d'autonomie attendu des élèves ainsi que le temps de parole effectif laissé aux élèves.

La place trace écrite doit aussi faire l'objet d'une attention particulière : le candidat est invité à réfléchir à la forme et au contenu ainsi qu'à la portée pédagogique de la trace écrite qui est consignée dans le cahier de l'élève. Il doit faire clairement apparaître la cohérence/congruence de cette trace écrite avec les objectifs fixés et le prolongement envisagé (travail donné à la maison, articulation avec la séance suivante,...).

Enfin les candidats doivent proposer une séquence qu'ils ont pu mettre en œuvre, sans présenter une fiction. Le jury n'attend pas qu'on lui présente un cours virtuel réalisé dans un contexte d'enseignement idéal(isé) et artificiel. Le candidat doit donc veiller à soumettre des exemples de productions orales et écrites d'élèves ancrées dans une situation de classe authentique, sans négliger de faire état des difficultés éventuellement rencontrées. Il lui appartient de préciser si les productions sont effectives ou attendues.

► *Une capacité à la prise de recul et à l'auto-analyse*

Les meilleurs dossiers mettent en lumière l'aptitude des candidats à prendre du recul a posteriori et à s'interroger sur :

- la réception et la mobilisation et l'autonomie des élèves (ou comment les mettre sur la voie de l'autonomie);
- la pertinence des dispositifs mis en place (travail individuel, en îlots, en binôme, etc.) ;
- l'opportunité des modalités d'évaluation mises en place ;
- la progressivité effective des apprentissages ;
- les écarts constatés entre la production/la compréhension des élèves et les attendus ;
- les axes de progrès et les pistes de remédiation à apporter ultérieurement.

Forts des enseignements tirés de leur mise en œuvre, certains candidats ont parfois proposé une séance alternative, mettant en évidence leur capacité à se distancier de leurs pratiques pédagogiques et didactiques, mais aussi à leur aptitude à s'adapter à des conditions particulières ou à prendre en compte l'hétérogénéité des besoins des élèves.

Le jury a apprécié les dossiers qui témoignaient d'une bonne réflexion sur la transversalité des compétences, tout ceux proposant des pistes de remédiation afin de mettre en œuvre de manière différente ce qui n'avait pas fonctionné ou que le candidat jugeait trop fragile dans ses pratiques.

Conclusion

La présentation du dossier RAEP ne peut se concevoir sans une prise de recul professionnelle, pédagogique et didactique. En cela il s'agit d'un exercice intellectuel qui appelle précision, lucidité et sincérité. Un enseignant doit se montrer capable de poser un diagnostic sur les besoins des élèves et d'adapter son enseignement à un contexte de classe donné, tout en s'assurant de la conformité avec les instructions et les Programmes officiels. Les candidats doivent se poser ces questions et montrer qu'ils sont capables d'amener les élèves à adopter une posture réflexive, condition sine qua non pour donner du sens aux apprentissages envisagés et leur permettre d'accéder, à terme, à un degré maximal d'autonomie intellectuelle.

*Rapporteurs : Charlène Monneret et Frédéric Perrin, avec les contributions du jury.*

## II. Épreuve d'admission

L'épreuve orale d'admission est une épreuve exigeante qui requiert une préparation rigoureuse. Le jury recommande au candidat de relire attentivement son dossier avant le jour de l'épreuve et d'en préparer une synthèse claire, structurée et critique pour l'examen oral.

Les candidats sont également invités à consulter les rapports de jury des années précédentes.

### 2.1. Première partie de l'épreuve

#### ► *La présentation du dossier RAEP*

Dans un premier temps, le candidat évoque succinctement les expériences les plus marquantes de son parcours professionnel et précise ce en quoi elles lui ont permis d'acquérir des compétences propres au métier d'enseignant.

Le candidat développe ensuite la présentation de la séquence en précisant le niveau visé, les tâches et les objectifs (communicationnels, culturels, langagiers). L'accent est mis sur la réflexion didactique et pédagogique qui a présidé à l'élaboration de la démarche. Puis le candidat pose un regard critique sur sa mise en œuvre en exposant d'éventuelles pistes d'amélioration et d'approfondissement, au regard de son expérience professionnelle. Il ne doit pas se contenter d'énoncer des modifications mais de démontrer leur pertinence.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont su :

- présenter leur exposé sans réciter une présentation apprise par cœur et sans lire des passages de leur dossier RAEP (mis à leur disposition pendant l'épreuve) ;
- montrer leurs capacités de communication et une force de conviction indispensables pour un enseignant, au travers d'un discours naturel délivré avec assurance et fluidité ;
- équilibrer la répartition du temps entre une présentation brève de leur parcours professionnel et la présentation de la séquence ;
- établir des liens entre les compétences acquises pendant leur parcours professionnel et la mise en œuvre présentée dans leur projet pédagogique ;
- structurer leurs propos en proposant, notamment, une présentation synthétique des objectifs de la séquence, et de la démarche permettant de les atteindre avec la mise en œuvre d'activités ;
- justifier le choix des documents proposés et leur conformité aux programmes en vigueur et aux attendus de fin de cycle ;
- apporter un éclairage nouveau sur leur séquence d'apprentissage, démontrant ainsi une capacité certaine à prendre du recul par rapport à leurs propres pratiques pédagogiques ;
- proposer des stratégies de remédiation pour pallier les difficultés constatées lors de la mise en œuvre de la séquence ;
- inscrire leur démarche en conformité avec les textes officiels, sans recours à un jargon mal maîtrisé. En effet, une connaissance théorique des programmes officiels ne saurait remplacer une réelle appropriation de démarches didactiques cohérentes.

### ► *L'entretien sur le dossier*

Pour cette partie de l'épreuve, le candidat doit montrer son aptitude à expliciter ses choix et à réagir de façon pertinente aux questions du jury.

Les questions du jury ne doivent pas être perçues comme une remise en cause du travail proposé par le candidat. Elles sont des opportunités que le candidat doit saisir pour envisager des alternatives à la démarche initiale et proposer d'éventuelles modifications et améliorations. Ceci exige d'écouter attentivement les questions et de s'assurer de les avoir bien comprises, éventuellement en les reformulant à l'attention du jury.

Le candidat doit répondre à la question posée sans stratégie d'évitement et développer sa réponse en proposant des exemples concrets tirés de sa pratique professionnelle, tels que des exemples de consignes, de productions ou réactions d'élèves dans le cadre d'activités d'apprentissage qu'il a lui-même conçues, en évitant les propos vagues ou trop théoriques.

Toute prise de recul, toute capacité à s'autoévaluer, toute proposition d'alternatives est valorisée. Il semble important de rappeler qu'il est nécessaire de connaître les programmes et textes de référence pour l'enseignement des langues vivantes afin d'étayer les propos en y faisant référence le cas échéant.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont su :

- écouter les questions posées par le jury, étoffer leurs réponses, et argumenter leurs propos en se prêtant à une véritable interaction ;
- faire référence à des concepts de didactique pertinents et maîtrisés et se montrer capables de les expliquer à la demande du jury ;
- justifier les choix opérés, tant au niveau des supports que des activités proposés, sans pour autant les dévaloriser mais en faisant preuve d'un regard critique constructif ;
- considérer les questions du jury comme des opportunités de clarifier et d'approfondir certains points du dossier.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, il est recommandé aux candidats de :

- numéroter chaque page du dossier, ce qui facilite les références à des points précis qui y sont mentionnés ;
- s'assurer que le dossier comporte l'ensemble des annexes et parties auxquels il est fait référence dans le dossier ;
- bien maîtriser son propre dossier pour repérer facilement les passages du dossier sur lesquels portent les questions du jury ;
- être en mesure de formuler en anglais les consignes données ainsi que les énoncés attendus ou produits en classe ;
- éviter d'avoir recours à des généralités ("on a parlé de", "on a écouté" ou "on a lu") qui ne rendent pas compte de la démarche pédagogique sous-jacente à ces activités.

## 2.2. Deuxième partie de l'épreuve

### ► *Le traitement de la question*

Les questions, issues de "l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP", doivent, selon les textes officiels, amener le candidat à démontrer « une connaissance réfléchie du contexte institutionnel » (programmes, réformes,

approches pédagogiques, missions et compétences attendues des professeurs, etc.). La question à traiter s'appuie sur un ou plusieurs éléments mentionnés dans le parcours professionnel du candidat (d'où la nécessité, pour le candidat, d'avoir une excellente connaissance de son dossier). Le jury attend une bonne compréhension et une réelle maîtrise des concepts qui y sont énoncés.

Il incombe au candidat de proposer un traitement de la question qui soit le plus complet possible. Aucune approche didactique n'est rejetée à partir du moment où elle est conforme aux programmes, structurée, cohérente et justifiée.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont su :

- utiliser l'intégralité du temps imparti afin de traiter la question de façon aussi approfondie que possible ;
- éviter les présentations sous forme de listes et les digressions ;
- cerner la totalité des enjeux de la question ;
- structurer leurs propos : il est fortement conseillé aux candidats, lors de la préparation en loge, de surligner chaque terme important de la question posée afin d'en saisir toute la portée ; cette démarche aide à dégager une problématique et à structurer la présentation orale ;
- proposer un traitement de la question à partir d'un plan clair (introduction, développement cohérent et conclusion) ;
- intégrer, de façon structurée et pertinente, des exemples variés, pratiques (plus que théoriques).

#### ► *L'entretien en anglais*

Cette partie prend appui sur le contenu du dossier et sur la présentation orale du candidat. Il doit montrer son aptitude à expliciter ses choix et à réagir de façon pertinente aux questions du jury dans des domaines en lien avec la culture anglophone et avec son expérience professionnelle.

Outre une excellente maîtrise de la langue anglaise, le jury attend des candidats une bonne connaissance des pays de l'aire linguistique anglophone, bagage indispensable pour pouvoir dispenser un enseignement de qualité.

Dans cette optique le jury peut inviter les candidats à commenter des références littéraires, civilisationnelles et culturelles. Il valorise les prestations des candidats qui font état de leurs connaissances et références culturelles (lectures récentes, œuvres cinématographiques appartenant à la culture anglophone, etc. sans se limiter à des réponses laconiques, comme la seule mention d'un nom d'auteur ou d'un titre d'œuvre). Les candidats sont invités à actualiser leurs connaissances en suivant l'actualité des pays anglophones (presse, télévision...) et en lisant et écoutant des œuvres en anglais.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont su :

- prendre des risques pour répondre de manière exhaustive aux questions du jury ;
- permettre au jury d'apprécier leurs compétences langagières en utilisant un vocabulaire riche varié et précis, ainsi que des structures complexes et ambitieuses permettant l'expression fine d'une analyse ou d'un point de vue éclairés ;
- montrer leur maîtrise de la discipline et le plaisir qu'ils ont à l'enseigner ;
- faire état de leur bonne connaissance du monde anglophone.

### **III. Recommandations pour l'ensemble de l'épreuve orale**

Le candidat doit adopter une posture et un registre de langue adaptés à un concours de recrutement de la fonction publique.

Il convient d'éviter les formules inadéquates (« ben alors », « j'me rappelle pas », « y'a », « du coup », les « quoi » qui ponctuent les phrases), les soupirs, ou encore la mention d'événements liés à la vie privée. Le candidat veille à ne pas délayer inutilement son propos ou, à l'inverse, se contenter de réponses trop brèves.

Le candidat ne doit pas perdre de vue que cette présentation est aussi une épreuve de communication au cours de laquelle le jury attend un registre, un ton, un volume et un débit adaptés. Les meilleurs candidats cette année ont su allier ces compétences de communication à une véritable réflexion, nourrie de leurs expériences professionnelles et de leurs connaissances culturelles et linguistiques. Ils ont également su faire preuve d'authenticité, de sincérité et de conviction.

*Rapporteurs : Jérémie Faisant et Nadine Olivier, avec les contributions du jury.*